

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

### Séance du mardi 02 juillet 2024

Date de la convocation: 26/06/2024

**Membres en exercice :**  
8

*L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00*

**Présents :** 8

**Présents :** Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

**Votants :** 8

**Secrétaire de séance:**  
Jean BYKENS

Représentés:

Excusés:

Absents:

### Objet: Subvention association "sous mon toit" - MAM la petite maison - DE\_2024\_71

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de la MAM La petite maison d'un montant de 300 €.

La somme de 100€ sera prise sur la ligne divers à l'article 65748. La somme restante fera l'objet d'une décision modificative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
- APPROUVE le versement d'une subvention de 300€

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Delphine FEUILLADE BRIERE



AGEDI Dépôt PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/07/2024 007-210701470-20240702-DE_2024_71-DE